

[Text]

controls for further processed dairy products, and they will have won the day.

• 0925

I think the Dairy Farmers of Canada have done an excellent job in putting forward proposals. We do not know whether the government are going to agree with you, because they are keeping their position secret. But what do you see as the levers or the negotiating position where the dairy farmers can actually persuade the Americans to agree to import controls on further processed dairy products?

Mr. Richard Doyle (Executive Director, Dairy Farmers of Canada): I think we have to go back a little with the strategy everybody is playing out right now. These panels are a major forum, they play an important role, in this whole thing. If you go back to 1986, when this round of negotiations started, there have been more panels than there had ever been between 1948, the beginning of the GATT, and 1986. So in the last three years there have been more panels in dispute settlement than there had been in the first 40 years. Obviously countries are now using these panels basically to negotiate and weaken the position of others. That is what the U.S. has done. The U.S. is a leader in challenging other countries on whether or not the actual wording of the GATT is met 100%.

To go back to what happened in this panel, you have to go back to the Japanese case. The United States had already won the Japanese case, which was very similar to the Canadian yoghurt and ice cream panel. Therefore it was a logical follow-up for them to use that case and just challenge any other form of supply management using Article XI. All it did was to identify how weak Article XI is.

Your question is whether or not the U.S. will move from this particular position. The GATT agreement... obviously you have to reach a consensus between the U.S. and the EEC. They are the two big players. It is not between Canada and the United States. It is going to be between the United States and the EEC. And the EEC is completely at the other extreme. They want almost all forms of protection to be retained. They want to retain subsidization and they want to retain some flexibility in how they are going to run their system and so on.

Obviously we are not going to have free trade at the end of this round of negotiations. You are going to bring the EEC maybe a little towards some trade liberalization and maintain some protection controls. We believe this kind of protection control will be Article XI:2.(c), because that is the only place now where you have the kind of

[Translation]

GATT qu'ils contestent l'application de mesures de contrôle des importations aux produits laitiers de transformation, et le tour est joué.

Je crois que la Fédération canadienne des producteurs de lait n'a pas ménagé ses efforts pour avancer des propositions. Nous ne savons pas si le gouvernement les acceptera, car son jeu demeure secret. Mais à votre avis, de quels moyens disposent les producteurs laitiers pour arriver à persuader les Américains d'accepter le contrôle à l'importation d'autres produits laitiers transformés?

M. Richard Doyle (directeur administratif, Fédération canadienne des producteurs de lait): Je crois qu'il faudrait à ce stade-ci rappeler la stratégie utilisée. Ces groupes spéciaux représentent une tribune importante et jouent un rôle non négligeable dans toute cette affaire. Depuis 1986, date à laquelle ces négociations ont commencé, le nombre de groupes spéciaux créés dépasse celui des groupes établis entre 1948, date de la création du GATT, et 1986. Ainsi, au cours des trois dernières années, les groupes spéciaux créés en vue de régler des litiges ont été plus nombreux qu'au cours des quarante premières années. Il est évident que les pays utilisent maintenant ces groupes pour négocier et affaiblir la position des autres. C'est ce que les États-Unis ont fait. Les États-Unis sont les premiers à s'adresser au GATT pour savoir si d'autres pays ont bien respecté ces dispositions.

Pour revenir au groupe spécial qui nous intéresse, il faut se pencher sur ce qui s'est passé avec le Japon. Les États-Unis avaient déjà obtenu gain de cause dans le cas qui préoccupait le Japon, cas similaire à celui du Canada pour ce qui est du yoghourt et de la crème glacée. Les États-Unis ont donc trouvé tout à fait logique d'utiliser cette affaire comme exemple et de contester toute autre forme de gestion de l'offre, en invoquant l'article XI. Or, cette opération n'a fait qu'établir le peu de substance de l'article XI.

Vous me demandez si les États-Unis vont changer de position. L'accord du GATT... Il est évident que les États-Unis devront s'entendre avec la CEE, puisque ce sont les deux gros acteurs sur la scène internationale. Tout se jouera non pas entre le Canada et les États-Unis, mais entre les États-Unis et la CEE. Or, la position de la CEE est tout à fait à l'opposé de celle des États-Unis. La Communauté économique européenne veut conserver toutes les formes de protection, ou presque. Elle veut que les subventions versées soient maintenues et désire également conserver un certain élément de flexibilité dans la façon dont elle gèrera son système.

Il est évident que les échanges n'auront pas été libérés à la fin de ces négociations. La CEE libérera peut-être certains de ces échanges, mais conservera certaines mesures restrictives. Nous pensons qu'elle invoquera l'article XI.(2)c), car c'est le seul article qui pourrait protéger les intérêts des Européens.